

SALON INTERNATIONAL ELECTRO-AUTOMATION-ENERGY'2008

Les entreprises italiennes en force

Le stand italien au deuxième Salon Electro-Automation-Energy'2008, regroupant neuf entreprises dont c'est la première participation, a été inauguré officiellement hier par l'ambassadeur d'Italie à Alger, Son Excellence Giampaolo Cantini.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Organisée par l'Institut italien pour le commerce extérieur (ICE), la participation italienne est représentée par une douzaine d'entreprises dont trois déjà installées en Algérie opèrent dans les domaines de la production de l'énergie électrique, des appareillages électriques, des composants électroniques et électromécaniques, de l'automatisation, de l'éclairage et des systèmes de sécurité.

«Les dernières technologies dans des secteurs considérés comme les plus stratégiques et les plus

innovants dans le panorama des secteurs industriels italiens», notent les organisateurs. L'Italie enregistre cette année la plus forte participation étrangère à ce 2^e Electro-Automation-Energy'2008 qui se tient jusqu'au 12 mars prochain au pavillon S de la Safex, avec des sociétés qui pour la plupart se déplacent pour la première fois en Algérie. «L'objectif étant de prospecter le marché local et d'offrir aux opérateurs algériens les produits italiens en matière d'équipement et de technologies avancées et permettre ainsi des échanges conjoints d'infor-

mations et de créer des opportunités de collaboration commerciale et industrielle visant à promouvoir l'industrie électronique et électrotechnique en Algérie», soulignent encore les responsables de l'ICE. Il est à noter que le secteur de l'électronique et de l'électrotechnique a réalisé en Italie un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros en 2006, soit 15% des exportations italiennes.

Pour le marché algérien, l'Italie a exporté en 2007 plus de 86 millions d'euros de machines et d'appareils électriques de précision, soit une augmentation de +13% par rapport à l'année 2006 et plus de 23 millions d'euros de moteurs, générateurs et transformateurs électriques et 20 millions d'euros d'appareils pour la

distribution et le contrôle électrique, soit +12%. Cela reflète l'importance de plus en plus grande qu'accorde l'Italie au marché algérien dans ces différents secteurs et confirme le bilan positif de sa précédente participation au même salon.

«Un intérêt que confirme d'ailleurs Giampaolo Cantini qui parlera d'une présence «significative des entreprises italiennes à ce salon» et la volonté de ce pays à «renforcer sa coopération» avec l'Algérie dans le créneau de la production électronique et électrotechnique. Il convient de noter également que sur les 130 entreprises italiennes présentes en Algérie, 10% sont spécialisées dans le secteur de l'électrique et l'électrotechnique.

L. M.

AFFAIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE EL-BORDJ

La justice épluche le dossier

Programmée hier au tribunal correctionnel de Bir-Mourad-Raïs, l'affaire inscrite au pénal, connue sous l'appellation «la promotion immobilière El-Bordj des Grands-Vents», a été renvoyée à demain.

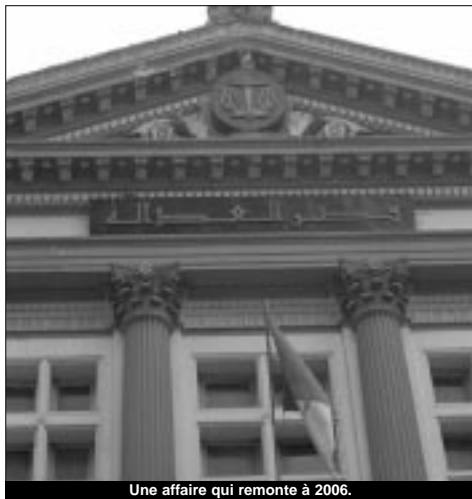
Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Il est à noter que dans cette affaire, trois plaintes ont été déposées, dont une en pénal, par les acquéreurs contre le président de la promotion El Bordj.

Pour rappel, les acquéreurs ont déposé plainte contre le promoteur pour «escroquerie et abus de confiance», selon les articles 3-72, 3-76 et 3-78 du Code pénal, et se sont constitués partie civile. Cette affaire remonte à 2006, lorsque 465 logements, construits en l'espace de trois ans, ont été détruits en quelques heures. 20 à 40 ans d'économies pour près de 500 familles se sont évaporées en quelques minutes. Un espoir brisé. Un rêve inachevé. Des familles livrées à elles-mêmes. Ont-elles été escroquées ou induites en erreur ? C'est à cette question que la justice devra répondre en tentant de faire toute la lumière sur cette affaire.

Cela étant, il n'en demeure pas moins que plusieurs autres questions sont restées jusque-là sans réponse. Pourquoi les autorités (services de la wilaya) ont-elles attendu trois ans pour démolir une promotion de

464 logements ? Pourquoi laisser un promoteur construire sans permis ? Pourquoi la démolition est-elle intervenue un jour férié, le jeudi 2 novembre ? Qui a ordonné la démolition ? La police ? Le wali ? Le terrain appartient-il au Park Dounia, Les Grands-Vents ?

Selon des sources judiciaires, le décret législatif 93/03 du 1^{er} mars 1993, qui régit les activités foncières et la vente sur plan, exige du promoteur de présenter un modèle type qui doit être fait chez un notaire. Dans le cas de la promotion El Bordj, ajoutent les mêmes sources, «le promoteur n'a pas établi un acte notarié de vente, mais s'est contenté de remettre aux clients une notification de décision». Par voie de conséquence, et



Une affaire qui remonte à 2006.

à titre d'exemple, une famille X inscrite sur la liste des acquéreurs «ne dispose ni d'un acte de vente ni d'un acte de propriété, d'où l'impossibilité du promoteur M. Belkadi de disposer de la

qualité de justiciable du moment qu'il n'est ni propriétaire du terrain ni demandeur du permis de construire».

A. B.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES BARREAUX D'ALGÉRIE

Le bâtonnier de Médéa élu au second tour

Le nouveau président de l'Union nationale des barreaux d'Algérie est connu depuis jeudi dernier. Il s'agit de M. Menad, président du barreau de Médéa, qui a remporté la «palme» après un second tour qui l'avait opposé à Yahia Bouamama, président du barreau de Blida. Les élections qui ont eu lieu au siège du bâtonnat à Alger ont été mar-

quées par un second tour pour départager les deux candidats, qui n'ont pu disposer d'une majorité absolue. Ainsi, la seconde consultation a tranché en faveur du bâtonnier de Médéa qui a été élu président de l'Union nationale des barreaux d'Algérie avec six voix contre quatre pour le bâtonnier de Blida.

A. B.

WWW.DZAUTOS.COM

Un nouveau site pour l'automobile en Algérie

DZautos-Magazine vient de mettre on-line son site internet. Tout comme la version imprimée, www.dzautos.com est édité en arabe et français.

Le site web en question se distingue aussi par l'introduction de la vidéo. Plusieurs essais de véhicules et autres événements en rapport avec le marché national des véhicules sont disponibles avec en sus un commentaire journalistique.

Agencé d'une manière simple et aérée, dzautos.com propose plusieurs rubriques. Si l'actualité nationale et les essais arrivent en bonne place, les sports mécaniques et les motos trouvent aussi leur espace. Si, par ailleurs, on veut savoir ce qu'il faut faire avant de vendre son véhicule ou connaître ce qu'il faut faire en cas de panne, il suffit de cliquer sur l'icône «côté pratique».

Les intéressés peuvent également trouver la liste complète des prix des véhicules neufs. Outre un dictionnaire automobile, un espace de détente propose des blagues sur les véhicules ainsi que l'horoscope des automobilistes.

Dans la page d'accueil, on peut suivre les essais filmés de la nouvelle Peugeot 308, de même qu'il est possible de donner son avis sur le sujet de discussion. Celui qui est actuellement on line est en rapport avec le retour des véhicules de moins de 3 ans.

R. S.

COUR SUPRÊME

Audition du fils de l'ex-wali de Blida, le 18 mars prochain

De sources généralement dignes de foi, nous avons appris que le fils de l'ex-wali de Blida sera auditionné le 18 mars prochain par le magistrat conseiller près la Cour suprême.

Le fils de l'ex-wali de Blida sera entendu en tant qu'élément de l'affaire pour laquelle son père est poursuivi.

Rappelons que le fils de Bouricha a été placé en détention provisoire pendant 4 mois avant de bénéficier de la liberté provisoire et ce, pour une affaire de trafic de véhicules de luxe. Par ailleurs, nous avons appris que le patron des boissons Jutop sera entendu demain par le magistrat conseiller dans l'affaire de détournement du foncier agricole.

En outre, nos sources affirment que l'audition des 27 mis en cause dans l'affaire Bouricha a repris, dans sa deuxième phase, la semaine dernière.

Pour rappel, l'affaire de l'ex-wali de Blida a éclaté au mois de mai 2005 après que l'ex-maire de Blida eut refusé de valider des factures qu'il avait jugées gonflées.

M. B.